
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 25 août 2022
17 h**

**Séance tenue le jeudi 25 août 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku à titre de représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, M. Denis Gignac à titre de représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, M. Mickey Max Guttman, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Yan Major à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Jocelyn Pausé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle se réjouit du retour des travaux après la pause estivale. Elle invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|---|--|
| Mme Katherine Collin | Mme Valérie Plante et M. Marc Doret (M. Robert Beaudry) | Est-ce que la Ville pourrait se prononcer sur la préservation des milieux naturels situés au nord de l'Aéroport de Montréal (Technoparc) / Est-ce que la Ville peut demander à la Communauté métropolitaine de Montréal de se prononcer officiellement sur la protection de ces lieux? |
| M. Lucien Pigeon | Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle) | Why don't we admit it's time to change the system for the climate change before it's too late? / What is the City and the government are doing to try to make the climate change the highest priority for the voters? |

À 17 h 14, la présidente du conseil fait la lecture de cinq questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|---------------------|--|--|
| Brigitte Tremblay | représentant de l'arrondissement Mercier (M. Pierre Lessard Blais) | <p>Projet pilote en court dans Mercier.</p> <p>Ma question concerne la collecte des ordures qui est passé de 2x semaines à 1x semaine et maintenant à 1x tous les 2 semaines.</p> <p>Pourquoi ce projet ridicule?</p> <p>Essayer d'imaginer notre bac à ordures avec des 35 degrés pendant 14 jours, ça sent la mort.</p> <p>Vous nous avez envoyé des recommandations pour régler les odeurs mais que fait on des vers blancs... Nous, on se considère chanceux car j'ai un congélateur. La première semaine, je place mon sac au congélateur mais je peux pas avoir 3 sacs d'ordures dans mon congélateur avec notre nourriture.</p> <p>De plus, que fait on lorsque nous sommes partie en vacance et que celle-ci tombe dans la semaine de collecte. Imaginer, cela veut dire que les ordures ne sont pas ramassées pendant 1 mois.</p> <p>Je paie beaucoup de taxes à la ville et j'aimerais que le service de collecte des ordures redeviennent à 1x semaine.</p> <p>Je souhaite ardemment que le projet soit avorté. Merci d'acheminer cette plainte au bon département.</p> |
| Nigel Spencer | Tous les élus Mme Émilie Thuillier | <p>Il y ENCORE des coins de rue dans NDG où les traverses de piétons ne sont pas repeintes:</p> <p>Prince of Wales @ Somerled Cumberland @ Somerled Kensington @ Somerled Duncan @ Cavendish Monkland & Cavendish – 4 directions.</p> <p>Est-ce qu'on attend l'hiver quand cela ne vaudra plus la peine?!</p> <p>Est-ce que la situation continuera de se dégrader l'an prochain?</p> |
| Jean-Jacques Nantel | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | <p>Ça sent l'égoût dans le Vieux Montréal à deux pas de l'hôtel de ville et, surtout, sur la rue St-Paul. C'est probablement dû au fait que les itinérants urinent dans les rues. Il faudrait faire nettoyer le quartier à grande eau. Le Vieux Montréal attire beaucoup de touristes et d'argent.</p> |
| France Poulin | Mme Valérie Plante (M. Alex Norris) | <p>Récemment Mme Patreau a dénoncé sur les réseaux sociaux la volonté du Maire Desbois et son équipe de réformer les règles de fonctionnement du conseil de l'arrondissement en l'accusant, je cite, de faire preuve d'un patriarcat d'un autre siècle. L'esprit tribal étant très développé chez Projet Montréal, vous et de nombreux partisans se sont empressés de l'appuyer sans réserve dans cette, je cite à nouveau, lutte pour éviter un recul au droit des femmes. En tant que vice-Mairesse je me serais attendue à plus de rigueur de votre</p> |

(SUITE) part car depuis il a été démontré que ces nouveaux règlements ne venaient que calquer ceux de la ville centre et de nombreux autres arrondissements contrôlés par Projet Montréal. Le procès d'intention en misogynie par Mme Patreau est totalement sans fondement et cet opportunisme politique me choque profondément en tant que femme et féministe. Ce soir je vous demande si vous allez vous dissocier des propos de Mme Patreau et vous excusez auprès du Maire Desbois?

Deepak Awasti

M. Alex Bottausci

In response to my question of May 19th, Mr. Bottausci argued that my is best posed to the Agglomeration, which is under the city of Montreal; & that he would raise the question with Montreal.

While the city of Montreal provides shared services, it is obliged to guarantee bilingual access to shared services & justice for bilingual municipalities' & boroughs' residents to exercise such right in their respective territories.

Whereas shared services are not limited to the territory of the city of Montreal; &

Whereas bilingual cities' & boroughs' residents do work, study & travel throughout the Agglomeration:

Therefore, their exercise of said right cannot be limited to the cities & boroughs of their residence as such a policy would compromise their constitutional right of mobility, & fair & equal access to administrative justice.

Question no 5

Will the city of DDO & other bilingual cities & boroughs require the Agglomeration & the city of Montreal to guarantee bilingual access to shared services?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 24. Elle remercie les personnes du public présentes qui ont soumis leurs questions en se déplaçant à l'hôtel de ville et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 25.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG22 0434

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 août 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG22 0435

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 juin 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 juin 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 août 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG22 0436

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

CG22 0437

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

CG22 0438

Dépôt du Bilan 2020 du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 ainsi que des Bilans 2019-2020 et 2020-2021 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Bilan 2020 du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 ainsi que les Bilans 2019-2020 et 2020-2021 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos, et le conseil en prend acte.

07.01 1228910001

CG22 0439

Dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2018 - Collectivité montréalaise - Sommaire »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2018 - Collectivité montréalaise – Sommaire », et le conseil en prend acte.

07.02 1227507001

CG22 0440

Dépôt du document intitulé « Reddition de compte du Plan climat - Année 2021 »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Reddition de compte du Plan climat - Année 2021 », et le conseil en prend acte.

07.03 1227534001

CG22 0441

Dépôt du rapport préliminaire sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose rapport préliminaire sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*, et le conseil en prend acte.

07.04 1223063001

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0442

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 40 265,41 \$, taxes incluses, pour le lot 2, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604), pour une période de sept mois à compter du 1^{er} octobre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 142 691,46 \$ à 182 956,87 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1181;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de sept mois, à compter du 1^{er} octobre 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 40 265,41 \$, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal (Lot 2), dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604), majorant ainsi le montant total du contrat de 142 691,46 \$ à 182 956,87 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1227157004

CG22 0443

Conclure une entente-cadre avec Rampart International corp., pour l'achat de munitions de pratique de calibre .300 Blackout (Lot 1) pour carabines utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 388 569,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19201 (5 soum. - 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1215;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Rampart International Corp., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique de calibre .300 Blackout pour carabines utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 388 569,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19201;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Rampart International Corp.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1227026002

CG22 0444

Accorder un contrat à Intercontinental Truck Body ltée, pour l'achat d'une roulotte de 19 pieds fabriquée et aménagée sur mesure pour la station de surveillance de la qualité de l'air qui sera située près d'une grande route - Dépense totale de 147 852,10 \$, taxes incluses Appel d'offres 22-19341 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1183;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Intercontinental Truck Body Ltd., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'achat d'une roulotte de 19 pieds fabriquée et aménagée sur mesure pour la station de surveillance de la qualité de l'air qui sera située près d'une grande route, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 147 852,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19341;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1228247004

CG22 0445

Autoriser la modification apportée à la répartition budgétaire afin d'imputer la dépense au budget de fonctionnement et au PDI, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées (CG20 0362)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1216;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la modification apportée à la répartition budgétaire afin d'imputer la dépense au budget de fonctionnement et au PDI, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées (CG20 0362);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1200362001

CG22 0446

Accorder un contrat à St-Germain égouts et aqueducs inc., pour l'acquisition de ponceaux et de raccords en vue de l'aménagement d'une portion du parc Frédéric-Back - Dépense totale de 149 467,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19304 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE1194;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à St-Germain égouts et aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de ponceaux et de raccords en vue de l'aménagement d'une portion du parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 467,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19304;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1229568001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0447

Exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 862 207,24 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé au Corps canadien des Commissionnaires, Division du Québec (CG19 0382), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 100 585,65 \$ à 6 962 792,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1191;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 417 395,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé au Corps canadien des Commissionnaires, Division du Québec (CG19 0382), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 100 585,65 \$ à 6 962 792,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 444 811,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement du Corps canadien des Commissionnaires, Division du Québec;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1229376002

CG22 0448

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 458 613,12 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de gardiennage de la station d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CG18 0420), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 713 483,19 \$ à 2 172 096,31 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1192;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 365 066,82 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CG18 0420), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 713 483,19 \$ à 2 172 096,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 546,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de Axia Services;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1229376003

CG22 0449

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 660 271,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de gardiennage pour les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Bailleurs dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. pour le lot 2 (CG20 0458), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 279 086,07 \$ à 1 939 357,57 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1182;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 475 584,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG20 0458), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 279 086,07 \$ à 1 939 357,57 \$ taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 184 686,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda s.e.n.c.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1229376004

CG22 0450

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Centre Beaumont Pneus et Mécanique, Centre de l'auto A.G.R. et Centre de Service 2010 pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du SPVM (Secteur Nord Est et Secteur Sud), pour une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 418 298,21 \$, taxes incluses (contrat : 1 233 302,80 \$ + contingences: 184 995,41 \$) - Appel d'offres public 21-19042 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1188;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du SPVM (Secteur Nord-Est et Secteur Sud), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19042;

| Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|------------------------------------|---|--------------------------|
| Centre Beaumont Pneus et Mécanique | Lot 1 - PDQ 26 | 226 132,83 \$ |
| Centre de l'auto A.G.R. | Lot 7 - Service gendarmerie Sud | 155 051,15 \$ |
| Centre de Service 2010 | Lot 8 - PDQ 20, PDQ 21 et Unité Métro | 492 093 \$ |
| Centre de Service 2010 | Lot 11 - Division des ressources matérielles et informationnelles | 360 025,82 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 184 995,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1225382015

CG22 0451

Accorder un contrat à Access Information Management of Canada ULC pour une période de 84 mois se terminant le 31 décembre 2029, pour le service d'entreposage de documents semi-actifs - Dépense totale de 1 797 924,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19240 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1195;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Acces Information Management of Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entreposage des documents semi-actifs, pour une période de 84 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 797 924,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19240 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Access Information Management of Canada ULC;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1224145001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0452

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de cinq pompes à boues pour les décanteurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 315 577,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1211;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., pour la fourniture de cinq pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 315 577,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1227482023

CG22 0453

Exercer l'option de la première prolongation pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service EDILEXPERT dans le cadre du contrat accordé à Edilex inc. (CG17 0349), pour une dépense estimée de 711 503,50 \$, majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 776 081,24 \$ à 1 487 584,74 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1196;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 60 mois et autoriser une dépense additionnelle de 711 503,50 \$ taxes incluses, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service Édilexpert dans le cadre du contrat accordé à Edilex inc. (CG17 0349), majorant ainsi le montant total du contrat de 776 081,24 \$ à 1 487 584,74 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 58 748 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;
- 3- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 14 200 \$ pour l'année 2023, de 19 100 \$ pour l'année 2024, de 32 100 \$ pour l'année 2025, de 32 100 \$ pour l'année 2026 et de 99 500 \$ pour l'année 2027, pour un total de 197 000 \$ pour les cinq années;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1229462003

CG22 0454

Accorder cinq contrats à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de 44 600 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 14 mois, avec la possibilité de deux options de renouvellement de six mois chacune - Dépense totale de 5 358 639,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19342 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1201;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 14 mois, cinq contrats pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de 44 600 tonnes de résidus alimentaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19342 ;

| <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|---------------------------|---|---------------------------------|
| Recyclage Notre-Dame inc. | Lot 1 - Rivière-des-Prairies, Montréal-Est, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Anjou | 1 021 265,44 \$ |
| | Lot 2 - Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Léonard | 1 057 310,10 \$ |
| | Lot 3 - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Rosemont-La Petite-Patrie | 1 273 578,08 \$ |
| | Lot 4 - Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont, Westmount, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce | 1 165 444,09 \$ |
| | Lot 5 - Le Sud-Ouest, Verdun, LaSalle, et conteneurs semi-enfouis (Agglomération) | 841 042,13 \$ |
| TOTAL | | 5 358 639,84 \$ |

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1228554003

CG22 0455

Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc., pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques suite aux travaux du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur les viaducs Saint-Laurent et Saint-Urbain, pour une période de trois ans, avec deux options de prolongation d'un an chacune - Dépense totale de 336 828,62 \$, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 280 690,52 \$ + contingences : 28 069,05 \$ + incidences : 28 069,05 \$) - Appel d'offres public 475955 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1198;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Télécommunications Grimard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques à la suite des travaux du ministère des Transports du Québec sur les viaducs Saint-Laurent et Saint-Urbain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 280 690,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475955;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 069,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 28 069,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1228693001

CG22 0456

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Michell Bearings Itée pour la fourniture de paliers segmentés à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 391 978,50 \$, taxes incluses - Avis d'intention DEEU-22-002

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1208;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Michell Bearings Itée, pour la fourniture de paliers segmentés à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte, pour une somme maximale de 391 978,50 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-22-002;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1227482020

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0457

Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17687, et autoriser une dépense additionnelle de 3 643 201,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneurs pour cinq écocentres dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0432), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 284 453,20 \$ à 12 927 654,36 \$, taxes incluses / Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue aux contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3 et autoriser une dépense additionnelle de 2 722 221,85 \$, taxes, variation en quantité et contingences incluses, pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent et pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle dans le cadre des contrats accordés à GFL environmental inc. et Les entreprises PEP2000 inc. (CG19 0570), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 619 827,02 \$ à 8 342 048,87 \$, taxes incluses / Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17886 et autoriser une dépense additionnelle de 261 513,16 \$, taxes incluses, pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0571), majorant ainsi le montant total du contrat de 804 856,85 \$ à 1 066 370,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1206;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17687 (CG19 0432) accordé à Excavations Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une dépense totale de 3 643 201,16 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 284 453,20 \$ à 12 927 654,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue aux contrats 19-17811 (CG19 0570), lots 1, 2 et 3, accordés à GFL environmental inc. et Les entreprises PEP2000 inc. pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent et pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle respectivement, pour une dépense totale de 2 101 906,14 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 5 619 827,03 \$ à 7 721 733,17 \$, taxes incluses;
- 3- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17886 (CG19 0571) accordé à Excavations Vidolo ltée pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle pour une dépense totale de 261 513,16 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 804 856,85 \$ à 1 066 370,01 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser une dépense de 281 961,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation en quantité pour les contrats des entreprises GFL Environmental inc. et Les entreprises PEP2000 (contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3);
- 5- d'autoriser une dépense de 338 354,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les contrats des entreprises GFL Environmental inc. et Les entreprises PEP2000 (contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0458

Accorder un contrat à Venne Ford, pour l'acquisition de fourgonnettes et de châssis-cabine - Dépense totale de 2 200 193,96 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 2 095 422,82 \$ + contingences : 104 771,14 \$) - Appel d'offres public 22-19284 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1204;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Venne Ford, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de fourgonnettes et de châssis-cabine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 094 422,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19284;
- 2- d'autoriser une dépense de 104 771,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Venne Ford;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1225382023

CG22 0459

Accorder un contrat à Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 33 mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 mai 2025 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 518 100,06 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 1 380 090,96 \$ + contingences : 138 009,10 \$) - Appel d'offres public 22-19364 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1209;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Opsis gestion d'infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC pour 17 bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 33 mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 mai 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 380 090,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19364;
- 2- d'autoriser une dépense de 138 009,10 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Opsis gestion d'infrastructures inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1227157008

CG22 0460

Accorder un contrat à Subairtech pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement - Dépense totale : 249 248,17 \$, taxes et contingences incluses (Contrat : 220 573,60 \$ + contingences : 28 674,57 \$) - Appel d'offres public 22-19238 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1214;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Subairtech, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 573,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10393;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 674,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1226279001

CG22 0461

Accorder des contrats à la firme Toromont CAT / Industries Toromont Itée pour la location de niveleuses articulées sur pneus, pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année, sans option de renouvellement - Dépense totale de 5 686 359,03 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 4 738 632,54 \$ + contingences : 947 726,49 \$) - Appel d'offres public 22-19371 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1212;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des lots, pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année, sans option de renouvellement, les commandes pour la location de niveleuses articulées sur pneus, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19371;

| <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant</u> (taxes incluses) |
|--|--|---------------------------------|
| Toromont CAT / Industries Toromont Itée | Lot # 1 - Niveleuse sans chasse-neige | 566 783,06 \$ |
| Toromont CAT / Industries Toromont Itée | Lot # 2 - Niveleuse sans chasse-neige | 566 783,06 \$ |
| Toromont CAT / Industries Toromont Itée | Lot # 3 - Niveleuse sans chasse-neige | 566 783,06 \$ |
| Toromont CAT / Industries Toromont Itée | Lot # 4 - Niveleuse sans chasse-neige | 566 783,06 \$ |
| Toromont CAT / Industries Toromont Itée | Lot # 5 - Niveleuse sans chasse-neige | 566 783,06 \$ |
| Toromont CAT / Industries Toromont Itée | Lot # 6 - Niveleuse avec chasse-neige | 566 783,06 \$ |
| Toromont CAT / Industries Toromont Itée | Lot # 7 - Niveleuse avec chasse-neige | 566 783,06 \$ |
| Toromont CAT / Industries Toromont Itée | Lot # 16 - Niveleuse avec chasse-neige (centre de formation) | 771 151,12 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 947 726,49 \$, taxes incluses, à titre de dépenses de contingences;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 853 000 \$ en 2023, 2024, 2025, 2026 et de 483 000 \$ en 2027 pour un total de 3 895 000 \$, net de ristourne de taxes;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT / Industries Toromont Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1225382022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0462

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 250 985,01 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses, pour la construction de divers travaux mineurs en architecture de paysage dans les parcs-nature dans le cadre du contrat accordé à Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc., pour le lot 2 (CE20 0639) pour une période de 12 mois (du 14 mai 2022 au 13 mai 2023), majorant ainsi le montant total de la dépense de 501 970,01 \$ à 752 955,02 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1221;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 203 496,56 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc., pour la construction de divers travaux en architecture de paysage dans les parcs-nature (CE20 0639 – lot 2), pour une période de 12 mois, soit du 14 mai 2022 au 13 mai 2023, majorant ainsi le montant total du contrat de 406 993,12 \$ à 610 489,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 349,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 20 349,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 6 789,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1228177004

CG22 0463

Accorder un contrat à Ascenseurs Innovatec inc. pour le remplacement du système de contrôle de l'ascenseur et ses équipements auxiliaires de l'usine de Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 324 781,38 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 295 255,80 \$ + contingences : 29 525,58 \$) - Appel d'offres public 10393 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1230;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Ascenseurs Innovatec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement du système de contrôle de l'ascenseur et ses équipements auxiliaires de l'usine Charles-J.-Des Baillets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 255,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10393;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 525,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1227572001

CG22 0464

Accorder un contrat à Services Infraspéc inc. pour la réhabilitation du collecteur pluvial d'agglomération Smith (Brunet) à Dorval - Dépense totale de 4 871 821,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 3 747 554,94 \$ + contingences : 749 510,99 \$ + incidences : 374 755,49 \$) - Appel d'offres public CP21026-128813-C (3 soum. conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1227;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur pluvial d'agglomération Smith (Brunet) à Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 747 554,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21026-128813-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 749 510,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 374 755,49 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1227482017

CG22 0465

Autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0016), majorant ainsi le montant total du contrat de 993 460,33 \$ à 1 154 425,33 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1222;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0016), majorant ainsi le montant total du contrat de 993 460,33 \$ à 1 154 425,33 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1227482024

CG22 0466

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues n° 2 et n° 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 372 115,51 \$, taxes et contingences incluses (Contrat : 1 143 429,59 \$ et contingences : 228 685,92 \$) - Appel d'offres public SP22039-BF0000-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1229;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues n° 2 et n° 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 143 429,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22039-BF0000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 228 685,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech international inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1227482018

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0467

Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 \$ à 1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1232;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 960 212,85 \$ à 1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1228009011

CG22 0468

Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1226;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0084), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1228009012

CG22 0469

Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1231;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1228009010

CG22 0470

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à PME MTL Est-de-l'Île, en 2022, afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Pie-IX dans le cadre du programme Artère en transformation et de verser des bourses aux lauréats / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1265;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à PME MTL Est-de-l'île afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Pie-IX dans le cadre du programme Artère en transformation et de verser des bourses aux lauréats;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1228383009

CG22 0471

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366488 pour une période de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers dans le cadre du contrat accordé à la firme Cima+ s.e.n.c. (CG19 0391)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1238;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366488, d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de Contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG19 0391), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1227443001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0472

Autoriser une dépense additionnelle de 700 000 \$, taxes incluses, pour la poursuite et la conclusion de la surveillance des travaux dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. et Réal Paul Architecte inc. (CG18 0111), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 619 460,40 \$ à 4 319 460,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1243;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 700 000 \$, taxes incluses, pour la poursuite et la conclusion de la surveillance des travaux pour la modernisation des usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. et Réal Paul Architecte inc. (CG18 0111), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 619 460,40 \$ à 4 319 460,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1226989002

CG22 0473

Approuver le projet d'avenant n°2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes SNC-Lavalin et Réal Paul Architecte inc., dans le cadre de l'appel d'offres public 13-12645, pour le projet de désinfection des eaux usées par ozonation (CG14 0470), afin de permettre principalement des modifications mineures au mode de rémunération de ces firmes et aux modalités de substitution et de remplacement du personnel affecté à l'exécution des services professionnels prévus au contrat et en autoriser la signature

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1242;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant n°2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin et Réal Paul Architecte inc. dans le cadre de l'appel d'offres public 13-12645 (CG14 0470), afin de permettre principalement des modifications mineures au mode de rémunération de ces firmes et aux modalités de substitution et de remplacement du personnel affecté à l'exécution des services professionnels prévus au contrat;
- 2- d'autoriser le directeur - Traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1227482025

CG22 0474

Exercer la première option de prolongation de douze (12) mois, sans budget additionnel, pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Cofomo inc. (CG21 0500), pour la période du 30 août 2022 au 29 août 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1235;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois, sans budget additionnel, pour la prestation de services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0500), pour la période du 30 août 2022 au 29 août 2023;
- 2- d'autoriser la directrice du Bureau de projets TI à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1229384001

CG22 0475

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement pour un an reconductible deux fois, avec Rousseau Lefebvre inc. (4 306 618,58 \$, taxes incluses) et Vlan Paysages inc. et Cima + s.e.n.c. (2 595 733,09 \$, taxes incluses), pour fournir des services en architecture du paysage pour divers projets de la division des grands projets partenaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 22-19274 - (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1245;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture du paysage dans le cadre de la réalisation des grands projets partenaires à la Ville, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19274;

| <u>Firmes</u> | <u>Somme maximale</u> | <u>Contrat</u> |
|--------------------------------------|-----------------------|----------------|
| Rousseau Lefebvre inc | 4 306 618,58 \$ | 1 |
| Vlan Paysages inc. et Cima + S.E.N.C | 2 595 733,09 \$ | 2 |

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Rousseau Lefebvre inc et Vlan Paysages inc. et Cima + S.E.N.C;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1227211005

CG22 0476

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, pour un montant maximal de 307 673,10 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1239;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 307 673,10 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de contrat de services à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1224794002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0477

Approuver une entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 juin 2022 par sa résolution CE22 1094;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;
- 2- de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour coordonner la mise en œuvre de cette entente;
- 3- d'autoriser un ajustement non récurrent à la base budgétaire des dépenses et des revenus du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour les années 2023 à 2025, afin de mener à bien la réalisation du projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1226924001

CG22 0478

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans l'avenue Donegani entre l'avenue Aurora et l'avenue Applebee et autoriser une dépense maximale, pour la Ville de Montréal, de 688 120,69 \$, taxes incluses (portion de contrat 625 564,26 \$ + contingences 62 556,43 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1253;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relativement à l'aménagement de la voie cyclable située sur l'avenue Donegani, entre l'avenue Aurora et l'avenue Applebee devant la gare Cedar;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 625 564,26 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 62 556,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1225842001

CG22 0479

Approuver l'avenant 2020-16 et l'avenant 2020-17 au contrat de prêt de 165 000 000 \$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes (PAUPME) entreprises intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention du programme et augmentant le montant total du prêt à 166 300 000 \$ / Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL / Autoriser un prêt additionnel 1 300 000 \$, soit 1 150 000 \$ à PME MTL Centre-Ville et 150 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du PAUPME

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1252;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter l'avenant 2020-16 et l'avenant 2020-17 au contrat de prêt de 165 000 000 \$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention du programme et augmentant le montant total du prêt à 166 300 000 \$;
- 2- d'autoriser le versement d'un prêt de 1 150 000 \$ à PME MTL Centre-Ville et de 150 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du Fonds d'urgence;
- 3- d'approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les organismes PME MTL;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1229502002

CG22 0480

Autoriser la ratification de l'avenant n° 1 modifiant l'entente tripartite conclue le 27 mars 2020 et l'avenant n° 1 modifiant l'entente tripartite conclue le 29 mars 2021 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1250;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la ratification de l'avenant n° 1 modifiant l'entente tripartite conclue le 27 mars 2020 et l'avenant n° 1 modifiant l'entente tripartite conclue le 29 mars 2021 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1229531002

CG22 0481

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à des fins de parc, de Le Club de golf Royal Montréal Itée / The Royal Montréal Golf Club Ltd, un terrain vacant d'une superficie approximative de 115 534,2 mètres carrés, constitué du lot 6 483 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour une somme de 1 772 650 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1254;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Le Club de golf Royal Montréal Itée / The Royal Montréal Golf Club Ltd., à des fins de parc, un terrain vacant d'une superficie approximative de 115 534,2 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 6 483 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 772 650 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser le lot 6 483 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1214435005

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0482

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, située à l'intersection du chemin Bates et de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 168,2 m², pour l'élargissement de l'emprise des rues, des trottoirs et l'implantation d'une piste cyclable nécessaire pour permettre de desservir les citoyens et utilisateurs dans le cadre d'un lien de transport actif menant à la nouvelle station du REM Canora et à la sécurisation des traversées de l'intersection de l'avenue Wilderton et du boulevard Jean-Talon Ouest.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE 22 1255;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de la propriété, connue comme étant une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du chemin Bates et de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 168,2 mètres carrés, pour l'élargissement de l'emprise des rues, des trottoirs et l'implantation d'une piste cyclable en prévision de l'implantation de la nouvelle gare du REM Canora et la sécurisation de l'intersection de l'avenue Wilderton et de la rue Jean-Talon;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 030 000 \$, plus des taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1229245004

CG22 0483

Accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 250 000 \$ à l'organisme C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2022 de son événement annuel / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE 22 1257;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 250 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2022 de son événement;

- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1227019002

CG22 0484

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 2 011 089 \$ à Ateliers Angus, pour la réalisation du volet 2 et du volet 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes pour les années 2022 et 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 juin 2022 par sa résolution CE 22 1092;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 2 011 089 \$ à Ateliers Angus, pour les ateliers 2022 et 2024, pour la réalisation du volet 2 et du volet 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1228383008

CG22 0485

Accorder un contrat de gré à gré à GSI Musique pour concevoir, produire, fabriquer, installer, maintenir et désinstaller l'expérience immersive « Migration », célébrant l'oeuvre de Jean Paul Riopelle, à la Biosphère du 1^{er} juin 2023 au 30 juin 2024 - Dépense totale de 574 875 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE 22 1240;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat de services professionnels, de gré à gré, entre la Ville de Montréal et GSI Musique, pour concevoir, produire, fabriquer, installer, maintenir et désinstaller l'expérience immersive « Migration », célébrant l'oeuvre de Jean Paul Riopelle, à la Biosphère, du 1^{er} juin 2023 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1223074001

CG22 0486

Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2022 (CG21 0619) avec Ateliers Belleville et un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2024 (CG21 0619) avec Art3 dans le cadre du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1263;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2022 (CG21 0619) avec Ateliers Belleville et un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2024 (CG21 0619) avec Art3 dans le cadre du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ces addendas pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- de modifier la répartition budgétaire associée au volet 2.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1228383010

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0487

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 243 646 \$ à Corporation de développement économique communautaire Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Compétences du futur en entretien et réparation de véhicules électriques et hybrides rechargeables » pour la période 2022-2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1259;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 243 646 \$ à la Corporation de développement économique communautaire Montréal-Nord (CDEC Montréal-Nord) pour la réalisation du projet « Compétences du futur en entretien et réparation de véhicules électriques et hybrides rechargeables » pour la période 2022-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1228351002

CG22 0488

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 125 000 \$ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, du 17 au 19 octobre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE 22 1258;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 125 000 \$ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, du 17 au 19 octobre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1227953005

CG22 0489

Résilier le contrat 2018-03 octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc., approuvé par la résolution CG21 0081, pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1322;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de résilier le contrat 2018-03 accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG21 0081), pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et la mise à niveau de leur station de pompage.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1207474016

CG22 0490

Résilier le contrat 2018-04 octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc. approuvé par la résolution CG21 0082, pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et la mise à niveau de sa station de pompage

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1323;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG21 0082), pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1207474017

CG22 0491

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 98 209,35 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, ainsi qu'à l'Addenda n° 1 lors de l'audit des états financiers de l'exercice financier 2021 dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (CG20 0694 et CG21 0478) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 535 585,20 \$ à 4 633 794,55 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1335;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 98 209,35 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2021 dans le cadre du contrat de vérification externe accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG20 0694 et CG21 0478), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 535 585,20 \$ à 4 633 794,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1220029005

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0492

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec la firme Techno Feu inc. pour la fourniture de camions incendie six roues et dix roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de 100 pieds, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an - (Montant estimé des ententes : 52 000 463,03 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 43 333 719,19 \$ + contingences : 8 666 743,84 \$) - Appel d'offres public 21-18954 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1317;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans avec une option de prolongation d'un an par laquelle Techno Feu inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des camions incendie six roues et dix roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de 100 pieds, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18954;

| <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|-----------------|-----------------|---------------------------------|
| Techno Feu inc. | Lot # 1 | 21 291 707,83 \$ |
| Techno Feu inc. | Lot # 2 | 22 042 011,36 \$ |

- 3- d'autoriser une dépense de 8 666 743,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno Feu inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1225382019

CG22 0493**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada corp., Cargill sel, Sécurité Routière et Mines Seleine, une division de Sel Windsor Itée pour la fourniture et livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept mois - Montant estimé des ententes : 24 307 113,79 \$, taxes et variation des quantités incluses (ententes : 20 255 928,16 \$ + variation des quantités : 4 051 185,63 \$) - Appel d'offres public 22-19388 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1319;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19388 et au tableau de prix reçus joint :

| <u>Firmes</u> | <u>Lots</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|---|-------------------------|---------------------------------|
| Cargill sel, Sécurité Routière | Groupe A (Sel régulier) | 3 566 949,91 \$ |
| Cargill sel, Sécurité Routière | Groupe B (Sel traité) | 1 976 443,25 \$ |
| Mines Seleine, une division Sel Windsor Itée | Groupe A (Sel régulier) | 2 910 996,84 \$ |
| Compass Minerals Canada corp. | Groupe A (Sel régulier) | 11 801 538,17 \$ |

- 3- d'autoriser une dépense de 4 051 185,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Compass Minerals Canada corp., Cargill sel, Sécurité Routière et Mines Seleine, une division de Sel Windsor Itée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1224338002

CG22 0494**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres avec STI Maintenance inc., pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM (4 lots), d'une durée de trois ans, soit pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 3 408 401,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19373 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1320;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, soit pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025 par laquelle STI maintenance inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM (4 lots), pour une somme maximale de 3 408 401,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19373;

| <u>Firmes</u> | <u>Lots</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|----------------------|-------------|---------------------------------|
| STI Maintenance inc. | Lot 1 | 526 493,52 \$ |
| STI Maintenance inc. | Lot 2 | 822 521,95 \$ |
| STI Maintenance inc. | Lot 3 | 1 927 164,96 \$ |
| STI Maintenance inc. | Lot 4 | 132 221,25 \$ |

3- de procéder à une évaluation du rendement de STI Maintenance inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1225035002

CG22 0495**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder à EBI Envirotech inc., un contrat d'une durée de 24 mois, pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, incluant une option de renouvellement d'une période additionnelle de 12 mois - Dépense totale : 2 518 891,12 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 2 099 075,93 \$, contingences : 419 815,19 \$) - Appel d'offres public 22-19130 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1314;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire EBI Envirotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 099 075,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19130;

- 3- d'autoriser une dépense de 419 815,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1227482010

CG22 0496

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Innotex inc. pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation, pour une période de dix ans (Montant estimé de l'entente : 10 564 236,43 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19163 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1315;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 10 ans par laquelle Innotex inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des habits de combat et des services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparations, pour une somme maximale de 10 564 236,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19163;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Innotex inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1223838001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0497**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et des utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Énergir et Bell) dans la rue Saint-Antoine, de la rue Irène à l'avenue Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount - Dépense totale de 19 559 833,05 \$, taxes incluses (contrat: 15 398 366,05 \$ + contingences: 2 300 234,92 \$ + incidences: 1 861 232,08 \$) - Appel d'offres public 466711 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1331;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et des utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) dans la rue Saint-Antoine, de la rue Irène à l'avenue Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 398 366,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466711;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 300 234,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 861 232,08 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 2 086 662,83 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 814 489,41 \$ + contingences : 272 173,41 \$), pour les travaux de la Ville de Westmount intégrés au projet de la Ville et qui est remboursable par Westmount en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un budget de revenus de 222 243,28 \$, taxes incluses (contrat entente : 198 930,29 \$ + contingences : 23 312,99 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente;
- 7- de procéder à l'évaluation de rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1227231053

CG22 0498**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour la construction du poste de pompage et des structures de dérivation et de raccordement du Bassin Rockfield - Dépense totale de 24 397 290,93 \$ (contrat : 21 215 035,59 \$ + contingences : 3 182 255,34 \$) - Appel d'offres public CP21003-177690-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1327;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction du poste de pompage et des structures de dérivation et de raccordement du Bassin Rockfield, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 215 035,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21003-177690-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 182 255,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1227482015

CG22 0499

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la construction d'une conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec entre l'avenue Dollard et la 90^e Avenue - Dépense totale de 8 893 979,79 \$, taxes, contingence et incidences incluses (Contrat : 7 343 434,34 \$ + contingences : 1 101 515,15 \$ + incidences : 449 030,30 \$) - Appel d'offres public 10390 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1329;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec entre l'avenue Dollard et la 90^e Avenue, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 343 434,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10390;
- 3- d'autoriser un montant de 1 101 515,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 449 030,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux information financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1226945001

CG22 0500

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour les travaux civils et béton dans le cadre du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. - Dépense totale de 68 476 961,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 64 840 661,33 \$ + contingences : 3 242 033,07 \$ + incidences : 394 267 \$) - Appel d'offres public DP22013-189804-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1328;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le Lot 2 - Travaux civils et béton, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 840 661,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP22013-189804-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 242 033,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 394 267 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1227482016

CG22 0501

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 \$, taxes et contingences (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1330;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 268 058,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15763;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 567 014,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1229057004

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0502**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre avec Roland Grenier construction ltée pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 7 266 183,31 \$, taxes et contingences incluses (pour les 4 lots) (contrat : 6 605 621,19 \$ + contingences : 660 562,12 \$) - Appel d'offres public 22-19319 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1316;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par lesquelles Roland Grenier construction ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des travaux généraux d'entretien pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 6 605 621,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19319;

| Firme | LOTS | Montant (taxes incluses) |
|-------------------------------------|-------------|---------------------------------|
| Roland Grenier construction ltée | 1 | 1 280 576,14 \$ |
| Roland Grenier construction ltée | 2 | 2 263 144,15 \$ |
| Roland Grenier construction ltée | 3 | 665 630,63 \$ |
| Roland Grenier construction ltée | 4 | 2 396 270,27 \$ |

- 3- d'autoriser une dépense de 660 562,12 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Roland Grenier construction ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1227157007

CG22 0503**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure deux contrats cadres de services professionnels en ingénierie un avec Les Services EXP inc. (contrat A) et un avec FNX-Innov inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux - Dépense totale de 7 466 354,39 \$, taxes incluses (contrats A et B : 7 248 887,75 \$ et contingences : 217 466,64 \$) - Appel d'offres public 22-19310 (contrat A : 4 soum. et contrat B : 3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1339;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des contrats cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans, avec option de renouvellement du contrat d'une année, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19310;

| Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|----------------------|-----------|--------------------------|
| Les Services EXP Inc | contrat A | 3 421 884,51 \$ |
| FNX-Innov inc. | contrat B | 3 827 003,24 \$ |

- 3- d'autoriser une dépense de 102 656,54 \$ pour le contrat A et de 114 810,10 \$ pour le contrat B, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc. (Contrat A) et FNX Innov inc. (Contrat B) ;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1225072002

CG22 0504

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes d'achat contractuelles avec Kemira Water Solutions Canada inc., Sel Windsor Itée et Univar Solutions Canada Itée, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval pour une période de 12 à 15 mois et demi selon l'entente (Montant estimé des ententes : 6 920 852,20 \$ (contrats : 6 291 683,82 \$ + variation des quantités : 629 168,38 \$) - Appel d'offres public 22-19367 (1 soum. par lot)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1318;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes d'achat contractuel avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires, ces dernières ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, d'une durée de 12 mois pour les lots 1, 2, 3, 5 et 6 et d'une durée de 15 mois et demi pour le lot 8, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19367;

| Lot | Plus bas soumissionnaire conforme | Montant, taxes incluses | Nombre de soumissionnaires par lot |
|--|------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| Lot 1: Mélange de sulfate ferrique et de sulfate d'aluminium | Kemira Water Solutions Canada inc. | 1 497 434,40 \$ | 1 |
| Lot 2: Aluminate de sodium | Kemira Water Solutions Canada inc. | 302 177,30 \$ | 1 |
| | | | |

| | | | |
|--|------------------------------------|-----------------|---|
| Lot 3: Sulfate d'aluminium acidifié 5% | Kemira Water Solutions Canada inc. | 313 479,34 \$ | 1 |
| Lot 5: Mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium et polyDADMAC séparé | Kemira Water Solutions Canada inc. | 2 605 540,46 \$ | 1 |
| Lot 6: Chlorure de sodium (Sel NSF) | Sel Windsor Itée | 1 250 225,50 \$ | 1 |
| Lot 8: Soude caustique liquide (50%) | Univar Solutions Canada Itée | 322 826,81 \$ | 1 |

- 3- d'autoriser une dépense de 629 710,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités des lots 1, 2, 3, 5, 6 et 8 pour la durée des ententes;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Kemira Water Solutions Canada inc., Sel Windsor Itée. et Univar Solutions Canada Itée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1227100004

CG22 0505

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Société de développement social pour poursuivre les activités d'intervention de la Halte chaleur de Favreau pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2022 aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 766 667 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 6 juillet 2022 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1334;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré, pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2022, par lequel Société de développement social s'engage à fournir à la Ville ses services pour assurer la poursuite des activités d'intervention de la Halte-chaleur de Favreau, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 766 667 \$, toutes taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 6 juillet 2022 et selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1228341001

CG22 0506

Approuver un projet d'avenant 1 à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) (CG21 0211) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1342;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'avenant à l'entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1221019002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.66 à 20.70 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0507

Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour le réaménagement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1341;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de réaménagement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.66 1225842002

CG22 0508

Approuver un projet d'acte de vente par lequel Hydro-Québec consent à la Ville deux servitudes réelles et perpétuelles requises pour protéger des conduites d'aqueduc présentes en tréfonds des lots 2 160 127, 4 657 472 et 4 657 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété d'Hydro-Québec, pour une somme de 267 999 \$, plus les taxes si applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1343;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel Hydro-Québec consent à la Ville de Montréal deux servitudes réelles et perpétuelles requises pour protéger des conduites d'aqueduc présentes en tréfonds des lots 2 160 127, 4 657 472 et 4 657 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété d'Hydro-Québec, pour un montant de 267 999 \$, plus les taxes si applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.67 1228290001

CG22 0509

Autoriser la modification apportée à la superficie à acquérir du lot 1 900 836 aux fins de piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest (CG22 0054)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1347;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la modification apportée à la superficie à acquérir du lot 1 900 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest (CG22 0054), conformément à la pièce jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.68 1217723004

CG22 0510

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition par voie d'expropriation les droits requis d'un immeuble qui sont nécessaires pour la construction et l'exploitation du poste de ventilation mécanique Dickson

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1344;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la Société de transport de Montréal (STM) à décréter l'acquisition par voie d'expropriation les droits requis dans l'immeuble situé aux 5660-5696, rue Sherbrooke Est, qui sont nécessaires pour la construction et l'exploitation du poste de ventilation mécanique (PVM) Dickson, lesquels sont identifiés aux plans annexés à la résolution CA-2022-082 de la STM.

Adopté à l'unanimité.

20.69 1227945005

CG22 0511

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur 9227-9702 Québec inc., pour un terme de 11 ans, neuf mois et huit jours, rétroactivement du 22 février 2020 au 30 novembre 2031, un espace à bureaux situé au 1669, rue Berri à Montréal, d'une superficie de 10 837,5 pieds carrés (1006,8 mètres carrés), pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal pour un loyer total de 263 145,60 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1352;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue de 9227-9702 Québec inc., pour une période de 11 ans, neuf mois et huit jours à compter du 22 février 2020, un espace d'une superficie de 10 837,5 pieds carrés situé au 1669, rue Berri et utilisé pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 263 145,60 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions prévus à la modification de bail;
- 2- d'autoriser le virement budgétaire d'un montant de 53 059,32 \$, net de taxes, en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles vers le Service de la stratégie immobilière pour l'année 2022;
- 3- d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour un montant récurrent de 20 997,50 \$, net de taxes, pour l'année 2023 et les suivantes;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.70 1224565005

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.71 et 20.72 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0512

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 149 607,19 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la prise en charge du service de navette fluviale reliant le parc de la Promenade-Bellerive et l'Île Charron

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1356;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 149 607,19 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la prise en charge du service de navette fluviale reliant le parc de la Promenade-Bellerive et l'Île Charron;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.71 1225329001

CG22 0513

Résilier la convention de soutien financier de 249 000 \$ accordé à la Corporation de développement économique communautaire de Montréal-Nord (CG20 0591) dans le cadre de l'appel à projets Accélérer les talents 2020 relativement au projet « Formation en réparation et maintenance de véhicules électriques et hybrides rechargeables »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1362;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de résilier la convention de contribution financière de 249 000 \$ accordée à la Corporation de développement économique communautaire de Montréal-Nord (CDEC - Montréal-Nord), approuvée par la résolution CG20 0591, relativement au projet « Formation en réparation et maintenance de véhicules électriques et hybrides rechargeables » dans le cadre de l'appel à projets Accélérer les talents 2020;
- 2- de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 249 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.72 1208379002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0514

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1275

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & CIE de la Société de transports de Montréal jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1227422001

CG22 0515

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2022 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH)

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1268;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1229569002

CG22 0516

Émettre une recommandation du conseil d'agglomération approuvant la conformité des travaux projetés sur les lots 1 976 985, 1 976 986 et 1 978 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur le territoire du Village de Senneville en zone agricole, au regard des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, des dispositions du document complémentaire et des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1304;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'émettre une recommandation du conseil d'agglomération approuvant la conformité des travaux projetés sur les lots 1 976 985, 1 976 986 et 1 978 995 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, situés sur le territoire du Village de Senneville en zone agricole, au regard des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), des dispositions du document complémentaire et des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), considérant que :
 - les travaux n'affecteront pas le potentiel agricole des lots en question;
 - les travaux n'affecteront pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture;
 - les travaux n'auront pas de conséquences sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de futures activités agricoles;
 - les travaux ne présenteront pas d'effets négatifs en matière d'environnement;
 - les travaux semblent être nécessaires sur les lots en question;
 - le projet ne présente pas d'enjeux quant à la préservation de l'homogénéité des exploitations agricoles;
 - le projet ne présente pas d'enjeux quant à la préservation des ressources eau et des sols pour l'agriculture sur le territoire du Village de Senneville;
 - les travaux n'affecteront pas la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture;
 - le projet n'affectera pas le développement économique de la région et est sans effet sur les conditions socio-économiques du Village de Senneville;

- le projet n'interfère pas avec les quatre orientations et les huit objectifs prévus au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Montréal adopté le 17 décembre 2015;
 - le projet est jugé conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du document complémentaire puisqu'il ne contrevient à aucune de ses dispositions dans la mesure où toutes les autorisations nécessaires en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* sont obtenues;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre la résolution du conseil d'agglomération à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1228199002

CG22 0517

Annulation des soldes résiduaux de 16 règlements d'emprunt d'agglomération, soit RCG 06-009, RCG 07-013, RCG 08-015, RCG 09-022, RCG 12-012, RCG 12-022, RCG 13-021, RCG 15-025, RCG 15-066, RCG 16-002, RCG 16-003, RCG 16-008, RCG 16-012, RCG 16-013, RCG 16-014, RCG 16-015

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à l'Annexe A - LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS, jointe au dossier décisionnel et faisant partie de la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'Annexe A pour ajuster les montants de l'emprunt;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1397;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de modifier chacun des règlements énumérés à l'Annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'Annexe A;
- 2- d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'Annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;
- 3- de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'Annexe A;
- 4- de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1222836002

CG22 0518

Appuyer le dépôt de candidature du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix Municipalité et développement durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1378;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer sa candidature pour le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix Municipalité et développement durable.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1227862002

CG22 0519

Appuyer le dépôt de candidature du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix aménagement du territoire et urbanisme du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1379;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer sa candidature pour le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix aménagement du territoire et urbanisme du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1227862003

CG22 0520

Autoriser une dépense additionnelle de 115 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsumt inc. et Aecom Tecsumt inc.) majorant ainsi les crédits de 677 146,25 \$ à 792 146,25 \$

Le porte-parole d'assemblée, Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1388;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser une dépense additionnelle de 115 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsumt inc. et Aecom Tecsumt inc.) majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 677 146,25 \$ à 792 146,25 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1226684007

CG22 0521

Adopter la résolution du conseil d'agglomération de Montréal modifiant la résolution CG22 0420 pour ajouter la durée d'assujettissement des immeubles au droit de préemption et qui pourront être acquis aux fins de logements sociaux et communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2022 par sa résolution CE22 1410

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de modifier le paragraphe 1 de la résolution CG22 0420 pour y ajouter, après « d'assujettir au droit de préemption », la mention « pour une durée de 10 ans ».

Adopté à l'unanimité.

30.08 1223867005

CG22 0522

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1228812001

CG22 0523

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000\$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1223878002

CG22 0524

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1224334010

CG22 0525

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1229443004

CG22 0526

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1227796006

CG22 0527

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1226924002

CG22 0528

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1220025007

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0529

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférent à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0421;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférent à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0421;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022, par sa résolution CE22 0963;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1225373001

Règlement RCG 22-024

CG22 0530**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0422;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0422;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022, par sa résolution CE22 0984;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1223867003

Règlement RCG 22-025

CG22 0531**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0423;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0423;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022, par sa résolution CE22 0979;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1227211001

Règlement RCG 22-026

CG22 0532

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000\$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000\$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0424;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000\$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0424;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022, par sa résolution CE22 0981;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences :

- M. Alex Bottausci
- M. Georges Bourelle
- Mme Julie Brisebois
- M. Mitchell Brownstein
- M. Marc Doret
- Mme Heidi Ektvedt
- M. Michel Gibson
- Mme Paola Hawa
- M. Jeremy Levi
- M. Peter Malouf
- M. Beny Masella
- M. Laurence Parent
- Mme Christina M. Smith
- Mme Anne St-Laurent
- M. Tim Thomas

42.04 1227211003

Règlement RCG 22-027

CG22 0533

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0425;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0425;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022, par sa résolution CE22 1067 ;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1225373002

Règlement RCG 22-028

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0534

Adoption - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0426;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0426;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022, par sa résolution CE22 1064;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1228399003

Règlement RCG 20-013-3

CG22 0535

Abroger la résolution CG19 0626 / Adoption - Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0427;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0427;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022, par sa résolution CE22 1070;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) »;
- 2- d'abroger la résolution CG19 0626 concernant l'avis de motion et dépôt du Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Adopté à l'unanimité.

42.07 1224435002

Règlement RCG 22-029

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 45.01 à 45.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0536

Approuver le Règlement R-177-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le règlement R-177, tel que modifié par le règlement R-177-1 et le règlement R-177-3, autorisant un emprunt additionnel de 4 960 631 718 \$ pour financer le projet du Prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 6 140 713 858 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1398;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-177-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et le Règlement R-177-3, autorisant un emprunt additionnel de 4 960 631 718 \$ pour financer le projet du Prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 6 140 713 858 \$, incluant les taxes, pour un terme maximal de 30 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1227945004

CG22 0537

Approuver le Règlement R-210 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 +159 371 \$ pour financer le projet « Phase 3 du Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (Programme GRTS) » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1399;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-210 autorisant un emprunt de 5 159 371 \$ pour un terme de cinq ans pour financer le projet « Phase 3 du Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (Programme GRTS) » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1227945006

CG22 0538

Approuver le Règlement R-211 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 885 484 083 \$ pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1 » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1400;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-211 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 885 484 083 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 15 ans pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.03 1227945007

À 18 h 06, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée et remercie les différentes équipes notamment, celles du soutien technique et du Service du greffe, ainsi que les membres du conseil pour leur précieuse collaboration. Elle souhaite une bonne soirée à toutes et à tous et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le 22 septembre prochain.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE